



Objet : Virements de crédits pour dépenses imprévues sur l'exercice 2023 du budget général

Le Président de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-4, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération n° 2020-10-15-153b du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 donnant délégation au Président pour opérer des virements de crédits,

Vu la délibération n° 2023-04-06-067 du Conseil Communautaire en date du 06 avril 2023 portant adoption du budget primitif 2023,

Vu la délibération n° 2023-06-22-143 du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2023 portant adoption de la décision modificative n° 1 au budget général 2023,

Vu la délibération n° 2023-10-05-176 du Conseil Communautaire en date du 05 octobre 2023 portant adoption de la décision modificative n° 2 au budget général 2023

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits ouverts par nature au sein d'un même chapitre, sans modifier les crédits totaux ouverts auxdits chapitres,

DECIDE

Article 1^{er} : d'opérer les virements de crédits suivants sur le budget général 2023 :

Code budget	Budget	Objet / raison	Numéro du virement de crédit	Imputation d'origine			Imputation définitive			
				Chapitre	Article	Fonction	Montant	Chapitre	Article	Fonction
60000	CDC	PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LA ZI 1 L'AIGLE. Pas de crédits à l'article	CDC/AS00000002	011	6182	90	800,00 €	011	6238	90
60000	CDC	Augmentation opération cinéma (crédits pris sur opération la ribambelle)	CDC/AS00000003	23	2313	020	449 239,00 €	23	2313	314
60000	CDC	Erreur affectation des crédits du scolaire => prévu 30k au 6068 (fournitures liées au COVID) mais plus de COVID; réaffectation à l'article fourniture d'entretien.	CDC/AS00000005	011	6068	213	29 800,00 €	011	60631	213
60000	CDC	Réaffectation de crédits suite à la rénovation du club-house de la Ferté	CDC/AS00000007	21	2188	41	6 000,00 €	21	2135	41
60000	CDC	REAFFECTION DE CREDIT AU 60631 SERVICE SPORT PRIS SUR LE 6156 SPORT	CDC/AS00000008	011	6156	411	3 000,00 €	011	60631	411
60000	CDC	Manque de crédits en fourniture de petit équipement du scolaire (2€€); à prendre sur le 61558-BATI	CDC/AS00000009	011	61558	70	2 000,00 €	011	60632	213
60000	CDC	Transfert des crédits des cantines à la garderie	CDC/AS00000011	70	7067	213	50 000,00 €	70	7067	251
60000	CDC	Réaffectation des crédits alimentation CL au scolaire	CDC/AS00000017	011	60623	421	32 000,00 €	011	60623	213

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20231214-2023-12-14-207-AU
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code des Collectivités Territoriales.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Mortagne au Perche.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil communautaire.

Fait à L'Aigle, le 14 décembre 2023

15 DEC. 2023

Acte reçu en Préfecture le

Publié en ligne le 15 DEC. 2023

Certifié exécutoire

Le Président
Jean SELLIER

